

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 16 avril 2024	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après- midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- À la suite de l'observation de 2 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les dossiers financiers sont tenus et complets.
- La programmation est panifiée et documentée.
Pendant ma visite, à leur arrivée les enfants prennent leur collation ou vont jouer dans les jeux libres avant d'aller jouer à l'extérieur.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 avril 2024

Date

original signé par
Monique Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 avril 2024

Date